



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 05 18

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 25 juin 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé : Lucien PRINCE.

Approbation d'un avenant n° 1 au marché n° 2022-074 « Travaux d'assainissement rues du centre-bourg à Brétignolles sur Mer »

Un marché de « Travaux d'assainissement rues du centre-bourg à Brétignolles sur Mer - lot 1 Travaux d'assainissement » référencé 2022-074 a été conclu le 7 décembre 2022 avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST MIGNE TP pour un montant de 299 812,40 € HT.

Ces travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales réalisés en concertation avec la commune de Brétignolles sur Mer, consistent principalement en :

Assainissement eaux usées :

- Pose de 270 ml d'un nouveau collecteur en PVC CR16 et des regards associés,
- Gainage de 500 ml du réseau principal existant,
- Gainage ou renouvellement des branchements existants,
- Pose de tabourets sur branchements existants n'en disposant pas,
- Abandon de 170 ml de réseau existant, inertés par injection de béton.

Assainissement eaux pluviales :

- Pose de 270 ml d'un nouveau réseau de collecte en PVC CR16 et des regards associés,
- Raccordement des branchements existants dans les busages,
- Raccordement des grilles de captage des EP existantes,
- Abandon de 170 ml de réseau existant, inertés par injection de béton.

Pour la bonne réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'apporter des modifications au marché conclu pour les motifs suivants :

- Renouvellement de l'ensemble des tampons fonte sur les regards existants des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales situés dans l'emprise des travaux, suite à des constats de dégradations avancées de certains tampons en cours de chantier. Cela correspond au changement de 23 tampons supplémentaires par rapport aux 10 prévus par le marché.
- Réfection définitive de la chaussée de la rue du Fief en enrobé et sur les deux tiers de la largeur de la chaussée (le dernier tiers ayant été pris en charge par la commune pour une réfection totale de la chaussée). Le marché ne prévoyait initialement qu'une réfection provisoire sur l'emprise des tranchées en enduit bi-couche. Cet ajustement fait suite à des échanges avec la commune de Brétignolles sur Mer en raison d'une surlargeur de tranchée réalisée en cours de travaux.

Il est ainsi nécessaire d'ajouter les prix suivants au Bordereau des Prix unitaires :

N° de prix	Désignation	PU en € HT
E 020-01	Rabotage et reprofilage de la chaussée	6,30 €/m ²
E 020-02	Revêtement en BBSG 0/10 ep 5cm y compris couche d'accrochage préalable	13,50 €/m ²

Ces travaux supplémentaires génèrent une plus-value de 20 493,60 € HT soit une augmentation du marché de base de 6,8 %, et nécessitent la prolongation du délai d'exécution de 2 semaines.

Le Bureau Communautaire est invité à adopter le projet de décision suivant visant à approuver la conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° 2022-074 Travaux d'assainissement rues du centre-bourg à Brétignolles sur Mer - lot 1 Travaux d'assainissement créant des prix nouveaux au BPU, prolongeant le délai d'exécution et augmentant le montant du marché de 20 493,60 € HT soit une augmentation du marché de base de + 6,8 %.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, L.2194-1 2°, L.2194-1 6°, et R.2194-8,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2022 09 03 du 17 novembre 2022 portant attribution des marchés de « Travaux d'assainissement rues du centre-bourg » sur la commune de Brétignolles sur Mer,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal et au Budget Annexe Assainissement Régie 2024,

Vu le marché n° 2022-074,

Vu le projet d'avenant n° 1 soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2022-074 d'un montant en plus-value de 20 493,60 € HT, ajoutant les prix nouveaux cités au rapport au bordereau des prix unitaires, et prolongeant le délai d'exécution de 2 semaines ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2024

- de la publication sur le site
www.payssaintgilles.fr le : 27 JUIN 2024

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.